





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-202**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1107614-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX DE RESTAURATION DE TERRAINS
INCENDIES - EXERCICE 2017**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Madame Danielle SANTAMARIA

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX DE RESTAURATION DE TERRAINS INCENDIES - EXERCICE 2017 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 14 juin 2016, un incendie a parcouru 122 hectares au lieu-dit Saint Pons, sur le territoire communal d'Aix-en-Provence. Cet incendie a détruit à la fois des zones de cultures et de friches, ainsi que des espaces boisés forestiers.

Le but de l'opération décrite ci-dessous est de mettre en sécurité les 31 hectares brûlés appartenant à la commune d'Aix-en-Provence.

Objet de l'opération :

Commune d'Aix-en-Provence – Forêt communale - Domaine de Saint Pons – Travaux de Restauration des Terrains Incendiés suite à l'incendie du 14 juin 2016.

Les travaux consisteront en :

- Broyage des rémanents sur une surface de 16 hectares,
- Broyage de la végétation basse sur les surfaces en garrigue ou en garrigue boisée afin de favoriser la repousse des végétaux présents sur 15,5 hectares.

Le coût prévisionnel hors taxes pour ces travaux, est évalué à 18 900,00 € HT, soit 22 680,00 € TTC.

La Maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par l'Office National des Forêts. Le coût hors taxes de cette assistance technique est forfaitairement évalué à 1 600,00 € HT, soit 1 920,00 € TTC.

Le coût prévisionnel global hors taxes pour ces travaux est donc évalué à 20 500,00 € HT, soit 24 600,00 € TTC.

En conséquence, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de faire réaliser les travaux sus visés,
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de 40% auprès du Conseil Régional Provence-Alpes- Côte d'Azur.
- **SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de 40 % auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante,
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** de financer la part des dépenses non couverte par la subvention sur les ressources propres de la Ville, au budget 2017, sur la ligne d'imputation 90833 2117 686 qui présente les disponibilités nécessaires,
- **CERTIFIER** que la Commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée.
- **PRENDRE L'ENGAGEMENT** d'entretenir les parcelles concernées conformément au règlement d'attribution des subventions du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

DL.2017-202 - GESTION ET PROTECTION DE LA FORET - TRAVAUX DE RESTAURATION
DE TERRAINS INCENDIES - EXERCICE 2017 -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

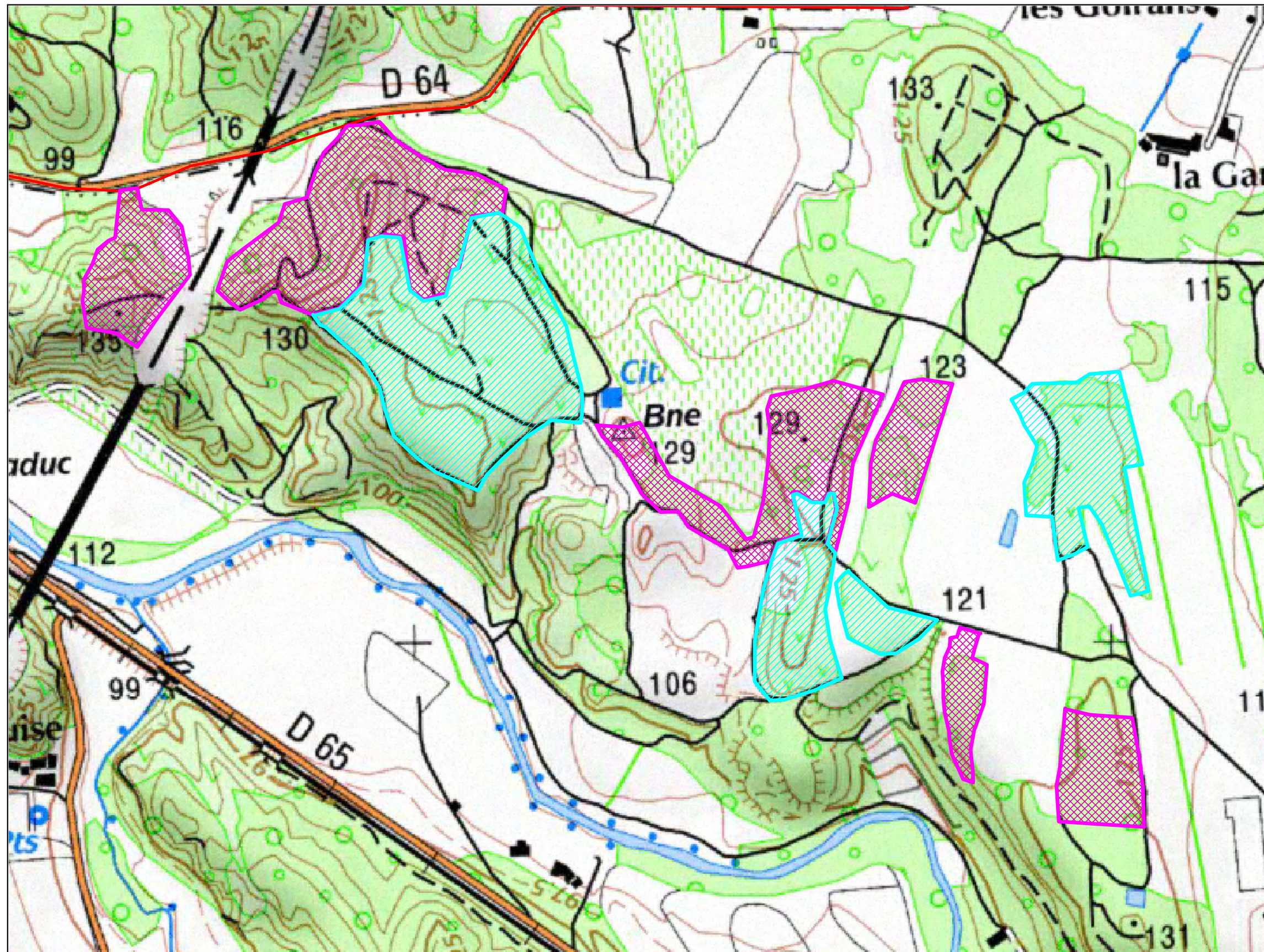
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

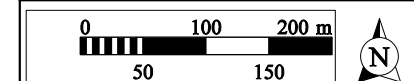


1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



- zz_commune
- Parcelle Forestière

Commentaires :
Travaux proposés

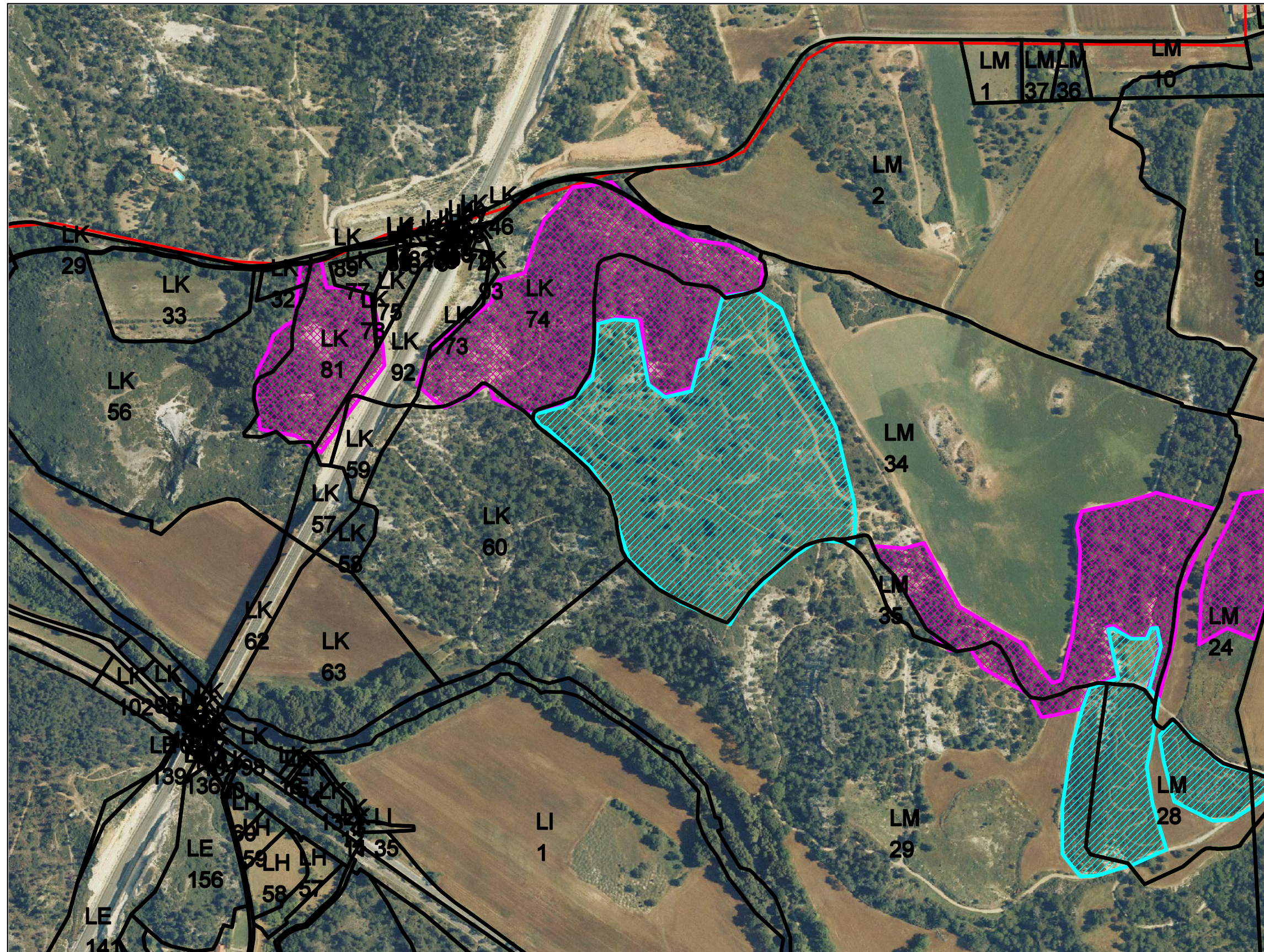


Echelle : 1 : 6000

Auteur : P.C HERZOG

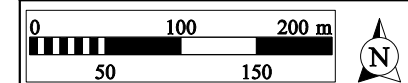
09/02/2017

© IGN / ONF :
Toute reproduction interdite



- zz_commune
- Forêt
- Parcelle Forestière
- parcelles

Commentaires :
Pain cadastral

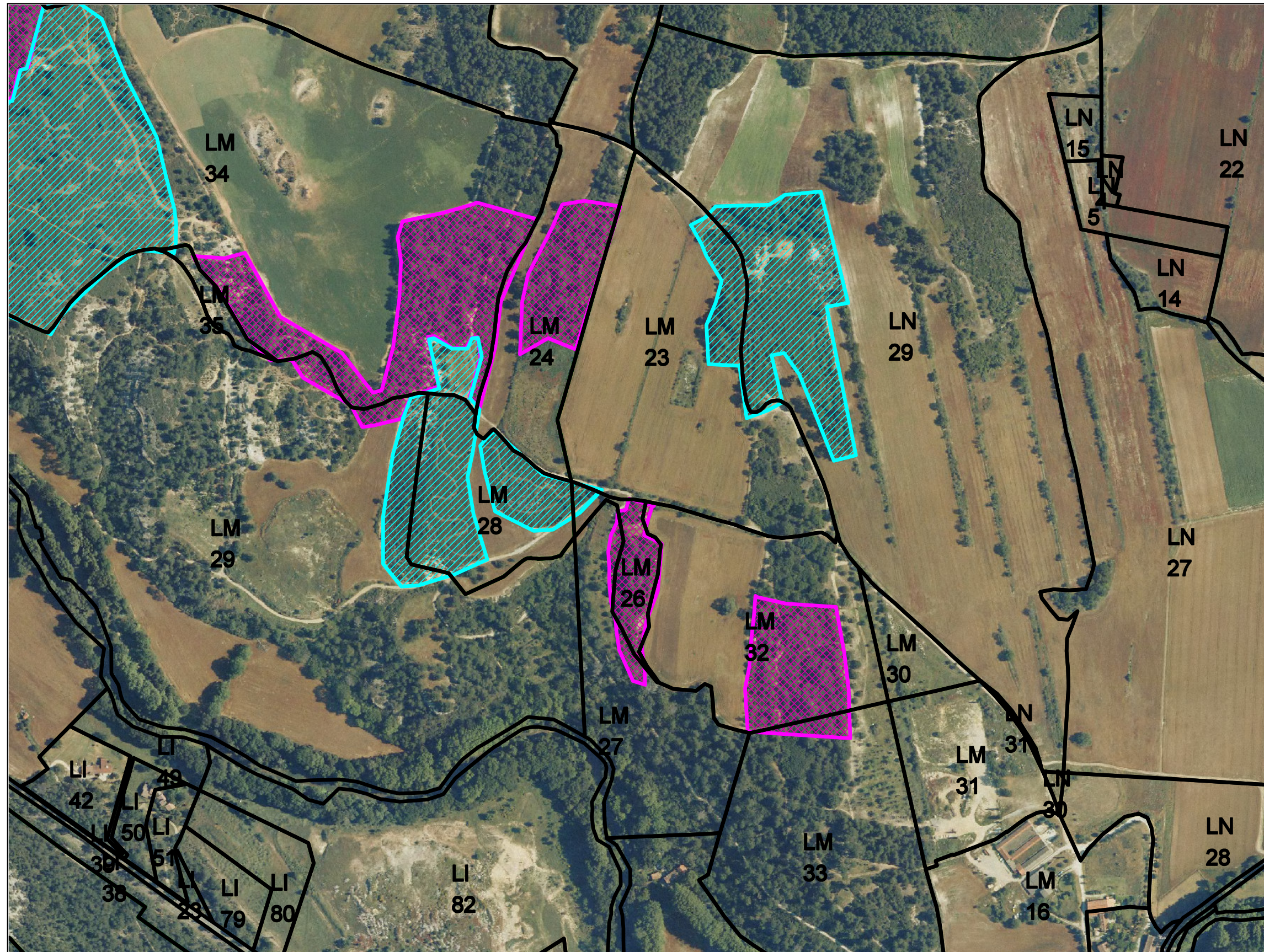


Echelle : 1 : 5000

Auteur : P.C HERZOG

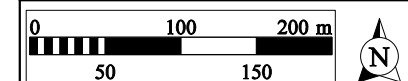
06/03/2017

© IGN / ONF :
Toute reproduction interdite



-  zz_commune
-  Forêt
-  Parcelle Forestière
-  parcelles

Commentaires :
Plan cadastral



Echelle : 1 : 5000

Auteur : P.C HERZOG

06/03/2017

© IGN / ONF :
Toute reproduction interdite

**COMMUNE D'AIX EN PROVENCE - DOMAINE DE SAINT PONS
FORET COMMUNALE D'AIX EN PROVENCE
TRAVAUX DE RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIES FEU DU 14/6/2016**

Préambule

Un incendie a parcouru le 14 juin 2016 une surface de 122 ha au lieu dit St Pons sur le territoire communal d'Aix en Provence. Celui-ci a détruit à la fois des zones de cultures et de friches ainsi que des espaces forestiers boisés ; le but de l'opération ci-dessous est de mettre en sécurité l'ensemble des espaces appartenant à la commune d'Aix en Provence ayant brûlé soit environ 31 ha après abattage de arbres brûlés.

Proposition de travaux après incendie

Broyage des rémanents et de la végétation basse sur 31,5 ha

Afin de pouvoir permettre une repousse de la végétation et d'améliorer l'aspect paysager du site, il convient :

De broyer les rémanents soit sur une surface de 16 ha environ,

De broyer la végétation basse sur les surfaces en garrigue ou garrigue boisée afin de favoriser la repousse des végétaux présents soit sur 15,5 ha

31,5 ha à 600 € H.T.

18 900.00 € H.T.

TOTAL DES TRAVAUX

18 900.00 € H.T

Honoraires d'encadrement de chantier (forfait)

1 600.00 € H.T.

T.V.A. 20 %

4 100.00 € H.T.

TOTAL T.T.C.

24 600.00 € T.T.C

MONTANT DES TRAVAUX 18 900 € H.T. soit 24 600 € TTC (*)

P.C HERZOG